

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence Unique du Mandat

F R

Zone réservée au créancier pour indiquer la RUM

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la Société Française de Restauration et Services à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Société Française de Restauration et Services. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

NOM, PRENOM ET ADRESSE DU DEBITEUR

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Pays :

Ville :

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITERLes coordonnées de votre compte

□□□□ □□□□ □□□□ □□□□ □□□□ □□□□ □□□□

Numéro d'identification international du compte bancaire **IBAN** (International Bank Account Number)

□□□□□□□□□□□□

Code International d'Identification de votre banque **BIC** (Bank Identifier Code)**NOM DU CREANCIER**Nom du créancier : **SOCIETE THONONAISE DE RESTAURATION ET SERVICES**Identifiant du créancier ICS : **FR54ZZZ619935**Numéro et nom de rue : **6, rue de la Redoute**Code Postal Ville : **78280 GUYANCOURT**Pays : **France**Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif Paiement ponctuel

Fait à : Le

**Signature
d'une personne
ayant pouvoir
bancaire**

Veuillez signer ici

Note : vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Original à envoyer à l'adresse ci-dessous
Accompagné d'un RIB

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à exercice, par ce dernier, des ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.